

Enquête/Insécurité au quartier Atsibe-Ntsos Un problème réel à combattre absolument

NDEMEZO'O ESSONO

Libreville/Gabon

Commerçants et citoyens régulièrement victimes de braquages ou de cambriolages; véhicules et domiciles des particuliers également la cible des malfaiteurs qui ne semblent vouloir reculer devant rien pour accomplir leurs forfaits : au quartier Atsibe-Ntsos, habitants, passants et usagers vivent dans la peur d'être attaqués à tout moment et de se voir ôter la vie en plus de leurs biens. Pour en finir avec cette situation, le chef de quartier, Valentin Mebiame Mba, souhaite que les autorités assurent mieux la sûreté des populations.

UN homme d'affaires, Joël Bekale Okafor, a eu la peur de sa vie, la semaine dernière, alors qu'il circulait, à bord de son véhicule, au quartier Atsibe-Ntsos. En tentant d'échapper à des malfaiteurs qui cherchaient à le détrousser, il a perdu le contrôle de sa voiture, fauchant au passage cinq innocents qui se trouvaient sur le trottoir, avant de finir sa course dans un salon de coiffure, fort heureusement fermé au moment des faits (lire l'Union du 24 mai 2017). Dans la même semaine, une dame, qui rentrait chez elle après avoir touché la tontine (deux millions de francs) a passé les pires moments de sa vie : des bandits ont arraché son sac à main qui contenait, outre des documents importants, le fruit de longs mois de labeur.

Ces deux personnes ne sont pas, hélas, les seules à être braquées dans ce quartier du deuxième arrondissement de Libreville, car la liste des victimes pourrait être allongée à souhait. En effet, Atsibe-Ntsos est devenu l'un des quartiers les plus dangereux de la capitale. Aussi, en raison de la tension et de l'insécurité qui y règnent, surtout dès la



Photo : Justelin Ndemezozo

Le chef Mébiame Mba souhaite que les autorités assurent mieux la sécurité d'Atsibe-Ntsos.

tombée de la nuit, est-il prudent de prendre quelques précautions avant de s'y rendre : éviter les bijoux trop voyants, les sacs et les tenues provocantes, prévoir de la monnaie si vous empruntez un moyen de transport en commun, circulez toujours avec les portières verrouillées et les vitres fermées...

Cette situation d'insécurité est ressentie par tout un chacun chez soi, dans son commerce ou dans les espaces publics. « Les cambrioleurs, braqueurs et autres agresseurs agissent le plus souvent en groupe et sont la plupart du temps munis d'armes blanches », affirme le chef de quartier, Valentin Mebiame Mba.

Pour ces voyous sans foi ni loi, l'effet de surprise et la rapidité sont les gages d'efficacité. Ils sont primordiaux pour ne pas se faire pincer. « Ces délinquants font toujours preuve d'imagination et de ruse pour parvenir à leurs fins », ajoute M. Mebiame Mba.

En règle générale, ils préfèrent toujours leur terrain en amont : ils observent et connaissent le lieu du crime avant d'opérer. Ainsi, ayant remarqué que la chaussée était fortement dégradée au niveau d'une ancienne clinique - ce qui oblige les

véhicules à marquer un arrêt pour mieux aborder ce véritable goulot d'étranglement -, ils se pointent là, de part et d'autre de la route, attendant des pigeons à plumer.

MODES OPÉRATOIRES. Différents modes opératoires sont utilisés pour un même objectif :

- distraire le conducteur avant d'agir : parmi les astuces, un individu feint de traverser la route avant de s'immobiliser devant le véhicule, objet de convoitise. Dès que le chauffeur freine et s'arrête de peur de le renverser, ses complices surgissent pour prendre d'assaut l'automobile, afin de s'en prendre non seulement aux biens les plus précieux qui s'y trouvent, mais aussi à la personne au volant en cas de résistance de sa part.

- le voleur petite frappe : le voyou cherche des espèces et du liquide en général. Il opère seul la plupart du temps, ou en duo avec un guetteur ou un gamin pour passer dans les endroits étroits.

- le vol à l'italienne : il ne s'agit pas de voler le véhicule, mais ce qu'il contient. On détourne l'attention du conducteur en lui faisant croire, par exemple, que son pneu est crevé et on s'empare de l'objet convoité.



Photo : Adjaï Nioutoume

Les bandits profitent souvent de cette zone dégradée de la chaussée pour opérer.

- le vol à la tire : il se produit dans les encombrements et concerne plus particulièrement les personnes qui laissent leurs biens précieux sur le siège passager avant.

- le vol à l'arraché : il se produit dans la rue et est souvent commis par deux individus à bord d'un deux roues. Après quelques technique d'approche, le passager arrière arrache l'objet convoité.

Au cours de notre enquête, certains habitants ont avoué connaître plusieurs malfrats, mais ne

peuvent les dénoncer par peur des représailles. Des bandits se font parfois arrêter. Et dans ce cas, certains délits font l'objet d'arrangement au niveau de la police ou de la gendarmerie et même de la famille. Dans d'autres cas, c'est un mandat de dépôt. Certains de ces bras valides qui ont choisi d'exercer leur talent en dehors de la voie normale, justifient leurs actes par la volonté de satisfaire les besoins qu'ils n'arrivent pas à obtenir au niveau de leur famille. Cela peut également faire

supposer que ces jeunes, à travers des actes répréhensibles, essayent de s'affirmer.

Pour en finir avec ces attaques abjectes, Valentin Mebiame Mba, soucieux de la sécurité de ses administrés, souhaite que les autorités assurent mieux leur sûreté.

Pour que la peur change de camp, le chef de quartier suggère la multiplication des patrouilles policières et le déploiement régulier des unités anti-gangs spécialisées dans la traque des braqueurs.



Photo : Justelin Ndemezozo

Route encombrée à Atsibe-Ntsos, un terreau pour les braqueurs.

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES HYDROCARBURES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES HYDROCARBURES
DIRECTION DU RAFFINAGE ET DE LA DISTRIBUTION
SERVICE DU RAFFINAGE
B.P. 2199 Libreville
Tél : (241) 01 77 31 68 ; Fax : (241) 01 74 80 78
00444 - TNP/HS/GD/DRD

Communiqué

Le Directeur Général des Hydrocarbures informe les opérateurs exerçant dans l'activité d'importation et de commercialisation des lubrifiants en République Gabonaise, que conformément aux dispositions de la loi N°11/2014 portant réglementation du secteur des Hydrocarbures en République Gabonaise et des arrêtés N°00917/MMEPRH du 30 décembre 2005 fixant les conditions techniques d'importation et de commercialisation des lubrifiants en République Gabonaise et N° 000491/MEFBP/MMEPRH complétant les dispositions de l'arrêté ci-dessus que la délivrance des autorisations d'importation et de commercialisation des lubrifiants est gratuite pour une période de six (6) mois à compter 1^{er} juin jusqu'au 30 novembre 2017.

A cet effet, les opérateurs sont priés de bien vouloir se présenter à la Direction Générale des Hydrocarbures, sis à l'immeuble du 2 décembre du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, pour la régularisation de leur situation.

Passé ce délai, tout opérateur ne respectant pas les présentes dispositions légales et réglementaires, s'exposera à des sanctions prévues par la loi.

Fait à Libreville, le 13 MARS 2017

Le Directeur Général des Hydrocarbures
Jacob TSILOBA THATY

Boulevard Triomphal Omar BONGO ONDIMBA, Immeuble du 2 décembre
B.P. 2199 Libreville Tél (241) 01 77 31 68 Fax (241) 01 74 80 78 e-mail : direction.dg@mhg.gabon 2017-23
MINAT-234 78717917